



SOGED

Schéma d'organisation et de gestion des déchets de chantier

1. INTRODUCTION

Le présent document fait partie des documents contractuels constituant le marché. Les entreprises devront chiffrer leurs solutions pour répondre aux exigences contractuelles du Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED), même si elles ne sont pas précisées dans le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières). La démarche SOGED se conclue par la rédaction d'un document de référence (le SOGED Définitif) pour tous les intervenants du chantier (maître d'ouvrage, maître d'oeuvre, entreprises, sous-traitants...) abordant spécifiquement toutes les problématiques de la gestion des déchets du chantier.

2. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les entreprises se conformeront aux textes réglementaires en vigueur concernant la gestion des déchets de chantier, parmi lesquels :

- Codes de l'Environnement, de l'Urbanisme, du Travail;
- Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975, relative à l'élimination des déchets et récupération des matériaux;
- Loi n° 92-646 du 13 juillet 1992, relative à l'élimination des déchets et installations classées pour la protection de l'environnement;
- Décret du 13 juillet 1994 relatif à l'élimination des déchets d'emballages industriels et commerciaux;
- Décret 98-679 du 30 juillet 1998, relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets;
- Décret du 18 avril 2002, relatif à la classification des déchets;
- Circulaire du Ministère de L'Environnement du 15 février 2000 relative à la planification de la gestion des déchets de chantier du bâtiment et des travaux publics;
- Directive n° 1999/31/CE du 26/04/99 concernant la mise en décharge des déchets;
- Plan départemental de gestion des déchets de chantier du bâtiment et des travaux publics.

En particulier, l'article L. 541-2 du code de l'environnement stipule:

«Toute personne qui produit ou détient des déchets, dans des conditions de nature [...] à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination [...]».

Le déchet est défini par l'article L. 541-1 du code de l'environnement comme :

« Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son destinataire destine à l'abandon».



Les déchets de chantier peuvent être classés en trois catégories :

- les déchets inertes;
- les déchets non dangereux non inertes ou déchets industriels banals;
- les déchets dangereux.

3. MÉTHODES PRÉVENTIVES DE LIMITATION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

En matière de gestion des déchets, selon l'article L. 541-1 du Code de l'Environnement, il faut avant tout rechercher à prévenir ou réduire la production de déchets.

Ainsi, les mesures de prévention à appliquer sont les suivantes:

- Choisir des systèmes constructifs générant moins de déchets en phase de construction et d'exploitation et facilitant la déconstruction;
- Privilégier les produits éco-conçus (à faible énergie grise ou contenant des matériaux recyclés) ou éco-labellisés;
- Adapter les dimensions des composants utilisés, afin que des produits de taille standard puissent être mis en oeuvre sans ajustement sur chantier (repiquage ou chute);
- Choisir le conditionnement optimal des produits pour limiter les quantités d'emballage et convenir avec les fournisseurs, dès la passation des marchés, du retour des emballages dans la mesure du possible (palettes en bois);
- Favoriser les matériaux minimisant la consommation d'énergie liée au transport (produits locaux, transport ferroviaire);
- Effectuer un calepinage précis afin de limiter les chutes de poses;
- Prévoir une organisation de chantier limitant les risques d'endommagements des produits et les déversements accidentels;
- En cas de déconstruction, valoriser les matériaux de dépose en bon état et utiliser les déchets inertes sur place ou les orienter vers d'autres chantiers ou plateformes de tri ou de recyclage;
- Participer à la capitalisation des données de ce chantier, notamment en assurant le suivi de la documentation concernant les quantités des déchets réellement produites, valorisées, traitées et éliminées.



4. MÉTHODES DE NON MÉLANGE DES DÉCHETS DE CHANTIER

Quantités prévisionnelles de déchets produits

Les quantités de déchets générés au cours du chantier ont été estimées à partir de la documentation graphique du projet, en déterminant le poids des chutes et des emballages des produits. Le volume des terres excavées est estimé à partir de la documentation graphique du projet selon un coefficient de porosité du terrain.

A partir du poids des déchets, le volume qu'ils occupent une fois déposés dans leurs contenants d'évacuation est estimé à partir d'une densité apparente.

Les résultats sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Déchets classés suivant l'annexe II de l'article R541-8 du code de l'environnement	Code CED	Poids volumique (t/m ³)	Poids (t)	Volume (m ³)
Déchets de gravats et roches triturées distincts de ceux mentionnés dans le code 01 04 07.	01 04 08	1,51	1,656	1,097
Béton (bétons, mortiers et préfabriqués).	17 01 01	1,50	15,713	10,475
Bois.	17 02 01	1,10	0,355	0,323
Plastique.	17 02 03	0,60	0,082	0,137
Mélanges bitumineux distincts de ceux spécifiés dans le code 17 03 01.	17 03 02	1,00	0,045	0,045
Fer et acier.	17 04 05	2,10	0,644	0,307
Terre et pierres distinctes de celles spécifiées dans le code 17 05 03.	17 05 04	1,48	1.925,77 3	1.300,89 8
Matériaux d'isolation distincts de ceux spécifiés dans les codes 17 06 01 et 17 06 03.	17 06 04	0,60	0,001	0,002
Déchets biodégradables.	20 02 01	1,50	17,125	11,417
Déchets du nettoyage routier.	20 03 03	1,50	17,125	11,417

Définition du niveau de tri sur site et hors site

Sur le chantier, on séparera les fractions suivantes : déchets dangereux (selon la réglementation), déchets banals et déchets inertes. Parmi les déchets inertes et banals, à la vue de leur quantité et des possibilités de valorisation proches, on choisit d'isoler les déchets suivants dans des contenants propres afin de faciliter leur traitement ultérieur :

Déchets banals :

- Bois non traité
- Déchet de peinture non toxique
- Déchet vert



- Emballage bois et palette
- Emballage papier-carton
- Emballage plastique
- Matériau à base de plâtre
- Matériau métallique
- Matériau plastique
- Polystyrène
- Terre végétale

Déchets inertes

- Béton
- Enrobé bitumineux
- Isolant minéral
- Tuile, brique, carrelage
- Verre

Chaque entreprise doit fournir ses propres estimations des quantités de déchets produits et indiquer le niveau de tri qu'elle juge pertinent.

Chaque entreprise doit décrire les méthodes de séparation des déchets au niveau des postes de travail. L'entreprise mandataire de la gestion des déchets doit décrire :

- Les caractéristiques et quantités des contenants en fonction du type de déchet qu'ils vont recevoir ;
- La fréquence d'enlèvement des déchets ;
- L'installation du chantier précisant les zones de stockage des déchets et les moyens d'accès ;
- La signalétique utilisée.

On rappelle que sur le chantier, il est interdit :

- de brûler les déchets;
- d'abandonner ou enfouir des déchets non prévus par la réglementation;
- de déverser des déchets dans les réseaux d'assainissement.

5. CENTRES DE VALORISATION, DE TRAITEMENT ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ET PRESTATAIRES DU TRANSPORT DES DÉCHETS

Selon l'article L. 541-1 du Code de l'Environnement, il faut aussi rechercher des solutions pour valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou production d'énergie tout en limitant les transports en distance et en volume.

Au regard de cet article, l'entreprise mandataire de la gestion des déchets choisira les centres de valorisation, de traitement et d'élimination des déchets.

Les prestataires désignés de la collecte et du transport des déchets sont à désigner par l'entreprise.



6. MOYENS DE SUIVI ET DE CONTRÔLE DE LA GESTION DES DÉCHETS

Les moyens matériels de contrôle de la traçabilité des déchets sont:

- Les Bordereaux de Suivi des Déchets, suivant le modèle fourni en annexe A, édités pour chaque transport de déchets banals ou inertes et retransmis, une fois complétés, à la Maîtrise d’Ouvrage;
- Les Bordereaux de Suivi des Déchets, de type CERFA 12571*01, édités pour chaque transport de déchets dangereux et retransmis, une fois complétés, à la Maîtrise d’Ouvrage.

Les moyens humains mis en oeuvre pour assurer la réalisation du SOGED sont:

- La désignation d’un responsable gestion des déchets au sein de chaque entreprise du chantier, veillant à la bonne réalisation du tri des déchets et au respect environnemental;
- La formation préliminaire du personnel de chantier à la gestion des déchets;
- La sensibilisation des compagnons sur chantier au cours de séances dédiées, afin de leur expliquer les spécificités du tri sur ce chantier: niveau de tri, aires de stockage, signalisation, pénalités.



BORDEREAU DE SUIVI DES DÉCHETS DE CHANTIER DE BÂTIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS - Déchets banals et déchets inertes

BORDEREAU N° _____

Bordereau à éditer en quatre exemplaires, pour chaque contenant de déchets:

- 1) un exemplaire conservé par l'entreprise
- 2) un exemplaire conservé par le prestataire de la collecte et du transport de déchets
- 3) un exemplaire conservé par le centre de valorisation, traitement ou d'élimination des déchets
- 4) un exemplaire à retourner, une fois complété, à la Maîtrise d'Ouvrage

1. MAITRE D'OUVRAGE (à remplir par l'entreprise):

Raison sociale: _____ _____
Adresse: _____ _____
Tél.: _____ Fax: _____
Responsable: _____

2. CHANTIER (à remplir par l'entreprise):

Nom du chantier: _____ _____
Lieu: _____ _____
Tél.: _____ Fax: _____
Responsable: _____
Maître d'œuvre : _____

3. ENTREPRISE (à remplir par l'entreprise):

Raison sociale de l'entreprise: _____ _____	Date: _____
Adresse: _____ _____	Cachet et visa:
Tél.: _____ Fax: _____	
Responsable: _____	

Désignation du déchet	Type de contenant	N°	U	Capacité	Taux de remplissage
					<input type="checkbox"/> 1/2 <input type="checkbox"/> 3/4 <input type="checkbox"/> plein
<input type="checkbox"/> Centre de tri <input type="checkbox"/> Chaufferie bois <input type="checkbox"/> Autre: _____	<input type="checkbox"/> Centre de stockage de classe 2 <input type="checkbox"/> Centre de stockage de classe 3			<input type="checkbox"/> Incinération (U.I.O.M.) <input type="checkbox"/> Aménagement de carrière	<input type="checkbox"/> Plateforme de regroupement <input type="checkbox"/> Recyclage de matière

4. PRESTATAIRE DE LA COLLECTE ET DU TRANSPORT (à remplir par le prestataire):

Nom: _____ _____	Date: _____
Adresse: _____ _____	Cachet et visa:
Tél.: _____ Fax: _____	
Responsable: _____	

Nom du chauffeur : _____ Distance parcourue : _____ km

5. CENTRE DE VALORISATION, DE TRAITEMENT OU D'ÉLIMINATION (à remplir par le centre):

Nom: _____ _____	Date: _____
Adresse: _____ _____	Cachet et visa:
Tél.: _____ Fax: _____	
Responsable: _____	

Adresse de destination	Unité	Quantité reçue	Qualité du déchet
_____			<input type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Refus de la benne Motif: _____ Nouvelle destination: _____



Organisation interne de l'entreprise

Précisez l'organisation interne de l'entreprise prévue
Responsables du suivi du chantier, de l'information, de la gestion et traçabilité des déchets, etc..
Modalités pratiques sur ces aspects

Rappel sur traçabilité:

Chaque déchet doit faire l'objet d'un bordereau de suivi.
Ce bordereau d'origine est émis et visé par le producteur du déchet. Il suit le déchet tout au long de son circuit d'élimination. Chaque acteur de la filière doit remplir la zone du bordereau qui lui est réservée et toute personne qui émet, reçoit ou complète l'original ou la copie d'un bordereau en conserve une copie pendant trois ans pour les transporteurs, pendant cinq ans dans les autres cas.

Lien vers bordereau type

<http://optigede.ademe.fr/tri-sur-les-chantiers>

Lien vers modèle de bilan de gestion de déchets

http://optigede.ademe.fr/sites/default/files/fichiers/Tableur_bilan_dechets_batiment_SOGED_ADEME.xlsx

Lien vers signalétique « déchets »

<http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/pictos-dechets.html>

Un « correspondant environnement » sera, tout au long du chantier, l'interlocuteur pour répondre aux questions sur le thème de l'environnement.

Il se charge, tout au long du chantier, de contrôler la bonne application des consignes.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. :

Le correspondant sera responsable de l'établissement d'un bilan de la gestion des déchets, sur la base des bordereaux.

Actions de sensibilisation des compagnons

Complétez les actions mises en place (un quart d'heure de présentation sur chantier, information en salle, etc).

Actions de prévention mises en place

Listez les actions visant à limiter la production des déchets sur chantier et/ou leur dangerosité (exemple : préfabrication, calepinage, limitation de l'utilisation de produits dangereux, etc.)

Lien vers des exemples d'actions et retour d'expérience de leur mise en œuvre :

<http://optigede.ademe.fr/dechets-btp-prevention>

Gestion des déchets

L'ensemble des déchets qui seront produits sur le chantier doivent être précisés dans le tableau ci-dessous, qu'ils soient triés ou gérés en mélange (y compris tout venant) °



TYPE DE DÉCHETS	QUANTITÉ ESTIMÉE °	FILIÈRE DE GESTION °°°	TYPE DE TRAITEMENT	MOYENS UTILISÉS	JUSTIFICATIF Moyens de contrôle et de traçabilité
<i>Précisez la nature des déchets que vous avez décidé de trier et ceux qui seront gérés en mélange</i>	<i>Évaluez les quantités de déchets de votre chantier</i>	<i>Indiquez les coordonnées des filières</i>	<i>Précisez le devenir des déchets</i>	<i>Précisez le matériel utilisé</i>	<i>Indiquez quel justificatif vous pouvez produire concernant le dispositif mis en place</i>
Exemple : déchets inertes	300 m ³	Concassage sur site	Utilisation sur place une fois concassés / criblés	Type et puissance du concasseur, crible, etc.	Tonnage concassé sur le site (n° compteur)
Exemple : bois	40 m ³	Entreprise X	Valorisation sous forme de panneaux de particules	Benne de 12 m ³	Bordereau de suivi de déchets industriels banals
Exemple : emballages de peinture	3 m ³	Entreprise Y	Valorisation sous forme de combustible de substitution	Palette	Bordereau de suivi de déchets dangereux (rappel : document obligatoire)
<p>° Un fascicule d'aide à la gestion des différents types de déchets de chantier est disponible sur le site de l'ADEME : http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=83624&p1=00&p2=02&ref=17597</p> <p>Pour aller plus loin : guide ADEME « prévenir et gérer les déchets de chantiers » (2009) http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=61920&p1=00&p2=05&ref=17597</p> <p>°° Lien vers des outils de calcul et d'estimation http://optigede.ademe.fr/tri-sur-les-chantiers</p> <p>°°° Pour localiser les prestataires de collecte et les installations de gestion des déchets de chantiers, consultez : http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/</p> <p>Les déchèteries des collectivités ouvertes aux professionnels sont localisables sur http://www.sinoe.org/filtres/index/thematique#table-annuaire</p>					
Autres dispositions					
Détaillez ici les autres actions prévues.					



Gestion des autres nuisances

Complétez le tableau suivant : pour chaque thème, précisez l'impact éventuel et les actions mises en œuvre.

Le tableau modèle ci-après est également complété de quelques exemples non exhaustifs.

Chaque activité ne génère pas les mêmes impacts et l'environnement du chantier peut entraîner la mise en œuvre de moyens différents. Ainsi, il sera nécessaire d'adapter le tableau pour chaque chantier.

Il est important de montrer que chaque thème ou nuisance a été évalué : préférez une indication du type « pas d'impact » ou « non concerné » plutôt que de supprimer la ligne, le cas échéant.

ACTIONS	MOYENS MIS EN ŒUVRE	IMPACTS POTENTIELS	REMARQUES PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT DU CHANTIER	MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LIMITER LES IMPACTS	MOYENS DE CONTRÔLE ET FRÉQUENCE DU CONTRÔLE
THÈME : REJET DANS L'AIR					
Exemple : terrassement	Engins de terrassement	Émission de poussières	Difficultés par rapport aux riverains proches	Arrosage des surfaces en cas de temps sec	Contrôle journalier par le chef de chantier
THÈME : DÉCHETS					
Exemple : tri des déchets	Location de 2 bennes	Chantier sale (nuisances envers les salariés et les riverains)	Impossibilité de disposer les 2 bennes à proximité	Mise en place d'une signalétique des bennes avec des logos déchets. Sensibilisation des compagnons.	Contrôle régulier par le chef de chantier
THÈME : PROTECTION SOLS, EAU, VÉGÉTATION					
Exemple : décoffrage	Utilisation d'huile de décoffrage	Risque d'écoulement dans les sols et la nappe phréatique		Remplacement par huile végétale	Contrôle des approvisionnements
Exemple : coulage béton	Nettoyage des cuves et bennes	Risque de ruissellement			
Exemple : nettoyage des outils	Utilisation de solvants	Risque d'écoulement dans les sols et la nappe phréatique		Stockage sur rétention Mise à disposition d'un kit antipollution Utilisation d'un matériel de nettoyage des outils de peinture validé par le CNIDEP	
THÈME : CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE					



Exemple : Maîtrise de la consommation énergétique des équipements et des installations de chantiers				Ne pas laisser les appareils allumés ou branchés après utilisation	Mise en place d'un compteur
THÈME : CONSOMMATION D'EAU					
Exemple : Maîtrise de la consommation des installations de chantiers				Consigne de fermeture des robinets	Contrôle régulier
THÈME : BRUIT et VIBRATION					
Exemple : circulation et manipulation des engins de chantier			Proximité d'un hôpital	Respect des plages horaires d'émission de bruit Installation d'écran antibruit	
Exemple : utilisation d'appareils émissifs (perçage...)				Respect des plages horaires d'émission de bruit. Regroupement des activités bruyantes. Utilisation de dispositifs antivibratoires sous les équipements. Utilisation d'outils pneumatiques.	Contrôle du capotage des équipements Contrôle de la stabilité des équipements Mesure de bruit
THÈME : NUISANCE DE VOISINAGE					
Exemple : circulation et stationnement		Encombrement de la voie d'accès au chantier Salissure des voies d'accès	Proximité d'une zone d'habitation	Aménagement des horaires de livraison Mise en place d'un rotolève en sortie de chantier	Contrôle du planning. Contrôle de la sortie des véhicules et engins.

Nom de la personne ayant renseigné le SOGED

Cachet et visa de l'entreprise